



## Colloque d'Elles aussi du 19 novembre 2012

### ***La Marianne de la Parité***

***Martine Fayolle :***

#### **La genèse du projet**

Le réseau pluraliste " *Elles aussi*" a été créé avec un seul objectif « la parité dans toutes les instances élues ». Les premiers forums « *Conseillère municipale, pourquoi pas ?* » avaient pour but d'inciter les femmes à être candidates. A leur suite l'action « *la Marianne de la Parité* » a voulu rendre les femmes plus visibles.

Cette action a été initiée et réalisée avec succès le 8 mars 2009 par l'antenne *Elles aussi Rhône* ; la responsable du projet, Reine Mataix-Lepinay (malheureusement retenue professionnellement aujourd'hui), avait mis en place cette action pour parler de la parité de façon positive.

Partant de cette idée, le réseau a créé un groupe de travail dès 2010 et a décidé d'inclure les intercommunalités dans ce concours.

#### **Les objectifs :**

- faire un état des lieux sur la mise en œuvre de la parité à mi-mandat dans les conseils municipaux des communes de 500 à 3500 habitants et de plus de 3500, ainsi que des EPCI. Certains départements ont également fait des recherches sur les communes de moins de 500 habitants.
- sensibiliser l'opinion sur la sous représentation des femmes malgré les lois sur la parité.
- dénoncer le recul spectaculaire de la parité prévue dans le projet de modification de la réforme territoriale, je vous rappelle qu'il était envisagé entre autre, qu'en 2014, le mode de scrutin transformerait les conseils régionaux, actuellement paritaires, en assemblée où siègeraient moins de 20 % de femmes... régression.
- pointer l'insuffisance des lois contraignantes qui ne concernent que 10 % des communes
- rendre plus visibles les femmes élues qui occupent les postes de décisions politiques et publiques, en souhaitant qu'elles s'engagent aussi au niveau local dans les exécutifs en 2014.
- montrer que l'on trouve des femmes motivées et compétentes pour s'investir dans la gestion des communes et y prendre des responsabilités. Ces femmes représentent un vivier pour accéder à d'autres mandats, vivier dont certains responsables politiques disent manquer !
- convaincre que la parité est possible, c'est un atout et un bon indicateur d'une démocratie vivante, un enjeu de société et en outre en accord avec l'article 1 de la Constitution.
- mettre en valeur le travail de terrain que font les associations locales sur la place des femmes avec le soutien des chargées de missions départementales du droit des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Organisation au niveau national :

Nous avons créé un groupe de projets pour préparer cette action au niveau national.

Durant un an cette équipe a préparé un kit d'outils composé d'un règlement, de fiches d'organisation, de communication, de présentation de ladite action, de grilles pour le recueil d'informations nécessaires au dossier de sélection des mairies et des EPCI.

Un logo a été dessiné, des trophées et des diplômes ont été fabriqués à cette occasion. Nous avons réuni nos antennes départementales et associations membres pour travailler ensemble sur ce projet coordonné par le national.

Le règlement national de cette compétition a été élaboré à partir de critères éliminatoires, des critères positifs, des critères négatifs ainsi que des critères complémentaires pour départager les ex æquo.

Ce concept a beaucoup plu à notre réseau, mais également à des associations de femmes non membres de *Elles aussi* que nous avons contactées, comme le *CIDFF* de l'Aisne, *BPW* de Toulon, *l'UFCS/FR* de Caen, « *Femmes en responsabilité* » du territoire de Belfort, qui ont mené cette action avec d'autres associations départementales.

Dans chaque département, un travail d'enquêtes mené de manière bénévole, par une commission, a permis de faire une présélection des mairies et *EPCI*. Il faut noter que ces informations sont non évidentes à trouver sur Internet.

Une fois les fiches de renseignement remplies, la commission a transmis sa sélection à un jury composé de personnalités locales pluralistes et paritaires qui s'est réuni pour départager les primés.

Des trophées ont été remis aux premiers classés et des diplômes au deuxième et au troisième ; éventuellement des prix d'encouragement ont été donnés.

Ces cérémonies se sont déroulées dans des lieux symboliques du pouvoir local en présence de personnalités politiques départementales.

La première remise de trophée s'est déroulée le 5 Avril 2011 dans la Manche et la dernière est toute récente puisqu'elle a eu lieu à Belfort le 18 Octobre 2012.

A ce jour 16 départements ont remis cette distinction.

D'autres départements nous avaient contactées, mais ils n'avaient pu participer à temps au concours.

La presse locale a largement couvert cet évènement, quelques coupures de presse affichées dans la salle du colloque en témoignent.



**Anne-Marie Marmier**

## **Des éléments de bilan**

Nous ferons ce compte rendu d'action en deux temps en fonction des méthodes d'enquête utilisées. En effet parmi les 16 départements qui ont mené l'action, 8 d'entre eux ont fourni des résultats partiels en envoyant des questionnaires, ce sont l'Aisne, l'Isère, la Loire, le Loiret, la Manche, le Var, ou pour d'autres raisons l'Eure et Loir et le Rhône.

Il faut cependant noter des taux de réponse aux questionnaires relativement élevés témoignant de l'intérêt et de la curiosité des élus pour ce projet (par exemple, plus de 50% pour la Loire).

Pour les 8 autres départements, les données numériques collectées résultent d'une enquête systématique auprès de toutes les communes, et permettent ainsi de dresser pour chaque département un état des lieux complet et donc d'apprécier l'évolution en 2014. Ce sont : le Calvados, le Haut Rhin, la Martinique, le Nord, le Pas de Calais, la Seine Maritime, le Territoire de Belfort et les Yvelines.

Nous détaillerons donc dans un premier temps le bilan quantitatif de la *Marianne de la Parité* avec les données de ces 8 départements, nous reprendrons ensuite l'ensemble des 16 départements pour évoquer le profil des collectivités locales primées.

Si les 3 catégories du concours s'imposent en fonction des termes de la loi, il nous faut préciser des limites que nous nous sommes imposées : par souci d'homogénéité, nous avons réduit l'enquête aux communes de moins de 100 000 habitants (exception pour la ville de Rouen primée), et nous avons aussi laissé de côté les communautés urbaines.

Pour une toute autre raison, nous avons réduit l'étude aux communes de plus de 500 habitants car ce seuil avait été proposé pour une extension du scrutin de liste paritaire dans le cadre de la réforme des collectivités locales entreprise en 2010 ; cette proposition est restée en suspens, elle est actuellement débattue contradictoirement (cf. états généraux des collectivités territoriales). Cela pose question pour la suite car ces « petites communes » ne doivent plus être laissées de côté ; elles ont un poids important dans l'ensemble des communes et dans notre panel des 8 départements de référence, elles sont plus de la moitié des 895 communes du Pas de Calais ou des 705 communes du Calvados pour ne citer que ces cas-là. Certains départements particulièrement courageux, ont effectivement traité le cas de ces communes, le Haut Rhin, la Loire et le Territoire de Belfort.

## **Comment ont été conçus les critères d'élimination ?**

Le premier tri s'est fait en rapport avec la réalité, de manière à fixer la barre légèrement au-delà et pour honorer les communes qui la dépassaient.

En 2008, la proportion de femmes dans les conseils municipaux était de 35%, on a donc décidé que seraient qualifiées les communes ayant moins de 3 500 habitants (dites « communes moyennes) et plus de 35% de femmes dans leur conseil. Un petit tiers de notre panel est alors resté dans la course.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants (dites « communes importantes »), la parité est imposée dans les conseils et au niveau des adjoints. La réalité en 2008 est qu'environ 1 maire sur 10 est une femme et qu'un bon tiers des premiers adjoints sont des femmes. C'est donc une condition d'équilibre paritaire dans l'exécutif que l'on a choisi : sont éliminées celles pour lesquelles, maire et premier adjoint sont de même sexe, ou celles pour lesquelles l'exécutif (maire+adjoints) n'est pas paritaire. Près des trois quarts des communes étudiées ont ainsi été éliminées (les deux tiers d'entre elles, en fonction du premier critère d'élimination)

Pour les intercommunalités où la part des femmes parmi les conseillers titulaires est faible : on a demandé une proportion de conseillères supérieure à 30%, seuil à partir duquel on considère qu'une minorité peut être collectivement entendue ; ce qui a amené à éliminer 92% des EPCI étudiés.

Les communes ainsi qualifiées sont des communes où les femmes y sont plus souvent maires que dans les communes de ces catégories, et une double question se pose : la progression de l'idée de Parité dans la société encourage-t-elle les femmes à être tête de liste et à devenir maire, et des femmes maires ne sont-elles pas davantage portées à faire vivre la Parité ?

Nous n'avons pas d'instruments pour traiter cette question d'ordre culturel ; pour ma part, je pense que les deux points de vue sont valables.

### **Au terme de ce premier tri, quelles ont été les conditions du classement ?**

Des critères positifs (un barème de points) ont été dressés pour distinguer entre elles les communes qualifiées en testant sur certains points l'effet d'entraînement de la loi et particulièrement sur l'équilibre femmes/hommes dans toutes les instances.

Pour les communes moyennes c'est-à-dire les plus petites, on a accordé des points pour une proportion de femmes conseillères de 40 % ou plus, si le Maire et le premier adjoint sont de sexe différent, si les délégations intercommunales sont paritaires...

Pour les communes importantes le critère positif le plus pratiqué a été l'alternance homme/femme dans l'exécutif maire + adjoints, viennent ensuite les répartitions de délégations non conformes aux stéréotypes habituels ( c'est-à-dire qui est à l'action sociale, aux finances, aux travaux ? ...)

Pour les intercommunalités, le tri a été assez vite fait en fonction de la parité dans les exécutifs, et de la présidence femme ou homme.

Pour toutes les collectivités, les critères négatifs ont concerné le cumul des mandats : cumul dans le temps, si le maire ou le président en est au moins à son troisième mandat - cumul en parallèle, si le maire ou le président a aussi un mandat national ou européen ou fait partie de l'exécutif du conseil général ou régional.

Des critères pour départager les ex aequo ont été nécessaires, quelques bonus : une maire femme dans le cas des « communes moyennes » ou la signature de la charte européenne de l'égalité dans les collectivités locales pour les « communes importantes ». Mais le jury restant souverain, le respect d'équilibre géographique dans le département ou l'équilibrage entre les tailles de communes ont pu jouer aussi.

### **Dans les 16 départements : quels sont les profils des collectivités primées ?**

Elles sont environ 80 communes et 20 EPCI.

#### **Les communes primées**

De manière générale, elles ne figurent pas parmi les communes les plus importantes de leur catégorie.

Pour les communes moyennes la moitié d'entre elles à moins de 800 habitants et les 3/4, moins de 1500, c'est donc plutôt des petites communes ; même chose pour les communes dites importantes, la moitié d'entre elles a moins de 8000 habitants et les 3/4 moins de 13000 habitants.

Les maires des communes primées sont presque à parité, 39 femmes et 44 hommes. Il faut remarquer que la forte représentation des femmes parmi les maires des communes honorées, est un geste « d'affirmation positive » de la part de *Elles Aussi*, puisque l'item « le maire est une femme » a été noté positivement pour les « communes importantes » et intervient pour départager les ex

aequo dans le cas des communes moyennes. C'était pour nous valoriser et honorer les femmes qui s'étaient risquées à prendre la responsabilité de mener une liste et diriger ensuite une ville.

### **Les intercommunalités primées**

6 départements n'ont pu décerner aucun prix : Isère, Loire, Martinique, Pas de Calais, Territoire de Belfort et Yvelines. 8 parmi les 20 intercommunalités primées sont présidées par des femmes. Ce sont des intercommunalités faiblement peuplées puisque les deux tiers comptent moins de 12 000 habitants.

### **Que tirer de ce bilan quantitatif ?**

- L'enquête montre l'effet d'entraînement qu'a eu la loi sur les communes de moins de 3500 habitants, tant dans la présence de conseillères que d'adjointes, donc fait voir qu'il existe, comme cela a été dit un important « vivier » de femmes compétentes et engagées, parfaitement aptes à être candidates pour des élections cantonales, législatives, ou sénatoriales.
- L'enquête montre que les communes les plus ouvertes à la parité sont dans la classe moyenne des communes, et ont plus que les autres une femme à leur tête. Il n'y a donc pas lieu de freiner ces communes dans leur mouvement pour la parité en les maintenant par conservatisme, hors d'un scrutin de liste paritaire. De plus, il y a lieu d'encourager les femmes à être tête de liste.
- Il y a un mouvement pour la parité dans le tissu municipal de la France moyenne, il est lent parce qu'il accompagne autant qu'il induit un changement culturel. Au regard de ce mouvement, il est d'autant plus urgent de favoriser la parité dans les EPCI qui sont toujours des bastions masculins.

### **Quelques échanges avec des maires de communes honorées d'un prix**

Nous avons voulu comprendre pourquoi et comment ces communes se plaçaient dans le mouvement paritaire de la démocratisation de la vie locale.

Plusieurs initiatives de groupes locaux sont allées dans ce sens, qu'il s'agisse d'interviews rapides suite à la cérémonie de remise des distinctions, d'entretiens plus longs réalisés ultérieurement ou de questionnaires envoyés aux communes lauréates. Il faut mentionner tout particulièrement la réalisation (avec le soutien du conseil général de l'Isère) par le groupe Isérois d'un DVD rassemblant les interviews d'une douzaine d'élu-e-s de l'Isère, membres des exécutifs des communes primées

Nous avons ainsi interrogé : -Comment avez-vous accueilli cette initiative de *Elles aussi* – votre démarche a-t-elle été volontaire – comment est perçue la parité par la population – a-t-il été difficile de composer un conseil avec une forte proportion de femmes – comment s'est faite la répartition des délégations – comment appréciez-vous le rôle des femmes dans les conseils municipaux – et pour les femmes maires, quel ressenti de leur part sur leur fonctions.

J'ajouterai que ceux qui s'expriment le plus longuement sur leur fonction, en dehors du cadre de la parité, convergent tous sur la nécessité d'améliorer la situation de l'élu-e local-e, notamment financièrement : « *un engagement de toutes les heures qui n'est pas bien reconnu* » ...)

Je n'irai pas plus loin, la parole est à nos invitées qui ont accepté de témoigner, trois femmes, les hommes contactés ont décliné l'invitation, abandonneraient-ils aux femmes le sujet de la parité comme ils leur ont abandonné l'éducation, la santé...?

Deux premiers prix, maires d'une commune de plus de 3500 habitants : Mme Dominique CONORT maire de Fontenay le Fleury dans les Yvelines et Mme Danièle SEUX maire de Divion dans le

Pas de Calais. Un premier prix, présidente d'une intercommunalité, Mme Françoise RAMOND, pour la communauté de communes du Val Drouette en Eure et Loir.

### Témoignages d'élus



**Madame Dominique Conort** maire de **Fontenay le Fleury (78)** ville de 13100 habitants, Vice Présidente de l'agglomération de Versailles Grand Parc. La mairie a obtenu le trophée « *La Marianne de la Parité* ».

D'abord, si je suis devenue maire, c'est bien à cause d'un maire qui est décédé. En effet, avant même que la parité ne s'impose il avait essayé en 1995 au sein du bureau la parité et c'est dans ce cadre que j'avais été choisi comme première adjointe.

À l'époque nous avons monté une liste 3 mois avant les élections municipales, convaincus que nous ne gagnerions pas mais pour préparer les suivantes.

Cette liste devait représenter la ville. Comme les habitants sont 50% hommes 50% femmes, on mettait en œuvre la parité, tous les quartiers étaient représentés, tous les âges et les grandes tendances politiques, les 3 religions de la ville. Tous les membres de cette liste s'engageaient pour un projet pour la ville et sur une charte d'éthique.

Je n'avais aucune ambition politique mais pensais qu'en tant que femmes, je pouvais apporter à la ville un regard différent. J'avais souvent dans des discussions au sein de fédération de parents d'élèves, observé combien les regards croisés enrichissaient les points de vue et je voulais apporter cette complémentarité.

J'ai donc découvert ainsi avant que la parité n'existe, le monde très machiste de la politique. J'ai vécu dans ce mandat de 1995, toutes les goujateries possibles des politiques et de certains habitants de la ville qui étaient convaincus qu'une première adjointe au maire ne pouvait être que la maîtresse du maire.

Pour me faire reconnaître dans mes compétences, j'ai donc du me former bien plus que la plupart des élus hommes et travailler mes dossiers bien plus profondément.

2001 : la parité ; nouvelle élection avec une nouvelle donne. Je n'aurai pas voté la loi sur un « quota » qui pourrait faire penser qu'il n'y a pas de compétences et qu'il fallait aider les femmes à exister, alors que nous représentons la moitié des habitants, mais je reconnais que cette loi a permis que des femmes osent se présenter et l'image changeait : nous n'étions plus présentes pour des affinités

particulières mais à cause de la parité. Il a fallu 2008, pour que tout rentre dans l'ordre et que cette complémentarité soit reconnue.

Cette complémentarité se révèle dans tous les dossiers importants. Nous vivons la ville avec des regards qui croisés, rendent la réalisation du projet beaucoup plus efficace. Exemple du trottoir : l'homme regardera plus particulièrement le matériau, la femme l'usage. Je ne me serais jamais présentée en tête de liste, et il a fallu le décès du maire pour que je découvre le plaisir de pouvoir diriger une équipe. Les débuts n'ont pas été faciles car l'approche du management est différente. Une femme qui pique une colère est dans une mauvaise partie du mois, pour un homme, c'est un vrai chef. J'ai vite compris qu'il fallait s'imposer par la conviction et l'écoute ce qui finalement est une vraie richesse pour la ville.

Ce qui empêche la femme de prendre toute sa place. Mon propos pourrait sembler caricatural et il ne faut pas surtout le généraliser, chacun ayant sa propre approche. Je vous donnerais le sentiment de 17 ans d'échanges avec de nombreuses femmes. Donc ce qui empêche la femme de prendre toute sa place, c'est :

- La femme elle-même :
  - Par son approche de l'ambition, qui fait qu'elle vise souvent l'efficacité sans avoir besoin de récupérer la première ligne
  - Parce qu'elle ne peut se donner complètement dans ses plusieurs vies en voulant prendre du temps pour les siens...
- Le statut qui pousse au cumul. En effet :
  - Les difficultés liées au fait de vouloir garder son poste, exigent une grande disponibilité souvent incompatible avec un mandat seul et beaucoup d'élus en place pour permettre de faire vivre leur famille sont obligés de cumuler leur mandat.
  - La non limitation de ces mandats poussent à rester en place, avec un système de cooptation au sein des partis très peu féminisés.
- Les partis dont l'organisation est basée sur la mise en place d'actions pour faire gagner les candidats qui représenteront un courant de pensée. Si cela est noble, cela ne permet pas aujourd'hui de donner la place à de nouvelles têtes non connues qui pourraient changer l'environnement politique. Or dans ses schémas, la femme ne semble jamais la mieux placée pour gagner.  
Exemple des conseillers généraux, hommes alors que les vice-présidentes de CCAS sont des femmes.
- Enfin les représentations traditionnelles, du cliché du politique qui doit être un « homme » la femme étant toujours là ou par hasard, ou pour des raisons qu'il faudrait expliquer...
- Jamais on ne demandera à un homme, en tant qu'homme, comment voyez-vous votre rôle de ministre, de député, de maire, alors qu'en tant que femmes, c'est une question presque quotidienne.

Alors et moi...

Et bien je suis vraiment heureuse d'être au service de ma ville et de faire de la politique au sens noble du terme : « le service de la cité ». Mon approche est très pragmatique...je n'ai pas besoin de récupérer le travail de chacun pour exister, mais suis persuadée que l'équipe me rend forte...je vais assumer une campagne en 2014, tête de liste avec bonheur en espérant que les habitants se retrouveront dans cette liste à leur image avec des hommes et des femmes, tous réunis pour un même objectif, de tout mettre en œuvre pour qu'il fasse bon vivre sur la ville.

**Madame Danièle Seux** maire de Divion (62) ville de plus de 7000 habitants. La mairie a obtenu le trophée «*La Marianne de la Parité* ».

Travaillant en confection j'avais arrêté de travailler pour élever mes deux enfants, mais j'étais active dans une association de défense de l'habitat minier pour sa rénovation. En 1989, on était venu me trouver en me disant : " Est-ce que tu ne veux pas te trouver sur une liste municipale, on a besoin de femmes, mais tu verras ce n'est pas grand-chose, 4 réunions par an, ce n'est pas compliqué, il n'y aura pas beaucoup de travail ".

Dès la première réunion du conseil municipal, je suis sortie adjointe, parce que l'adjointe précédente avait laissé sa place, et bien sûr il fallait une autre femme adjointe pour le CCAS.

En 2005, l'ensemble du conseil municipal a démissionné et il y a eu de nouvelles élections. On est venu me demander de conduire la liste contre le maire qui m'avait précédemment prise sur sa liste. J'ai hésité, ils ont été très convaincants: " Je veux bien, mais vous m'aidez, seule je ne le pourrais pas ". " On ne te laissera pas seule, on va t'aider ".

En 2005, trois listes en présence et j'ai été élue au premier tour.

En 2008, une seule liste qui représente une partie de la gauche, le Parti Communiste dont je fais partie, le Parti Socialiste et des citoyens et des Républicains, c'est-à-dire une liste assez large des moins jeunes aux plus jeunes.

Le maire précédent était vice président de la Communauté d'agglomération de l'Artois. Il est très difficile d'obtenir une vice présidence, il y a eu vote et accord politique et j'ai récupéré la Vice Présidence, mais pas entièrement la fonction : mon prédécesseur avait à charge tout ce qui concernait le territoire, moi on m'a mise sur l'éducation, le transport.

En 2008, j'ai de nouveau réussi à obtenir une Vice Présidence et là on m'a mise sur l'aménagement et la valorisation des espaces naturels et la trame verte et bleue mais par contre sur les territoires, il n'en était pas question, c'était réservé à un autre.

Voilà rapidement mon parcours.

J'ai avec moi, une Conseillère déléguée aux droits des femmes et à la santé, c'est grâce à elle si je me trouve là aujourd'hui. Quelle fut notre surprise et notre fierté d'être primées ! Et je tiens à remercier Marie-Christine pour le fait d'avoir obtenu cette « *Marianne de la Parité* ». Je tiens aussi à remercier mon premier adjoint, il arrive que des hommes facilitent un peu les choses, je peux dire qu'il est à fond dans la démocratie participative, c'est lui qui met en place cette démarche pour les prises de décision dans la commune et par là il a travaillé énormément à la parité.

La Parité, il faut la vouloir aussi bien du côté des femmes que du côté des hommes.

Dans mon secteur lors des élections cantonales, on a eu quelques difficultés justement à pouvoir présenter des femmes. Certaines femmes, mais pas toutes, n'osent pas parce qu'elles savent qu'elles auront quelques contraintes derrière, parce que le mari à la maison n'acceptera pas les réunions le soir, parce qu'il y a la famille, et donc encore beaucoup de choses à faire évoluer.

Mais les hommes doivent aussi faire de la place aux femmes, leur donner confiance ; elles ne doivent pas seulement servir à rédiger les comptes rendus ou les prises de notes, elles sont aussi capables de prendre des responsabilités, je le vois dans ma commune, avec les adjointes, mais ça n'a pas été facile.

**Madame Françoise Ramond** maire d'Épernon (28) présidente de la CC Val Drouette a obtenu le trophée « La Marianne de la Parité » pour sa commune et la CC Val Drouette.

Avec Françoise Pelissolo, nous avons déposé, en préfecture de Paris, le 11 décembre 1992, les statuts de Elles aussi.

Nous avons foi en l'avenir, dans la détermination des femmes. Et dans l'activité de la nouvelle association Elles aussi.

Dans le département d'Eure-et-Loir, j'ai participé à l'organisation du Forum « Conseillère municipale Pourquoi pas » le 15 octobre 1994. J'y ai rencontré nombre de femmes maires ou conseillères et de femmes impliquées dans des associations.

C'est grâce au témoignage d'élues qui m'ont encouragé que j'ai été candidate pour les élections municipales de juin 1995. Sur les conseils de Simone Gallion, de Muguette Dini, j'ai rencontré le maire de la Ville d'Épernon et je lui ai dit que je souhaitais être sur sa liste. Très bon accueil. Je ne regrette pas d'avoir accepté d'être candidate aux élections de 1995 sur la liste d'un maire qui voyait lui aussi toute l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux. Le premier pas ayant été fait, les autres candidatures se sont enchaînées naturellement.

En 1995, j'ai été élue et je suis devenue adjointe à l'information communication entre 1995 et 2001. Cela m'a familiarisé avec le monde des collectivités que j'ignorais totalement. Cela m'a fait découvrir que beaucoup femmes et hommes élus donnaient beaucoup d'eux-mêmes au service de leurs administrés, que le discrédit sur la politique était particulièrement injuste.

Depuis mars 2001, je suis maire d'une petite ville de 5 300 habitants (Épernon en Eure-et-Loir) et présidente d'une communauté de communes de 12 000 habitants (le Val Drouette). J'ai été réélue pour ces deux mandats en 2008. La ville d'Épernon se situe en grande couronne parisienne à 65 kms au Sud Ouest de Paris. C'est une ville avec un quartier ancien (une église du XIIème siècle) et une zone d'activités de 3 500 emplois. La communauté de communes du Val Drouette dont Épernon est la ville centre réunit 5 communes et 12 000 habitants.

Actuellement à Épernon, 29 conseillers municipaux : 14 femmes et 15 hommes. Soit un conseil municipal paritaire. Le bureau municipal comprend 8 adjoints 4 femmes, 4 hommes soit un exécutif paritaire.

La communauté de communes du Val Drouette a 28 conseillers soit 17 hommes et seulement 11 femmes et cela bien que la commune d'Épernon ait désigné pour siéger au conseil communautaire 5 femmes parmi ses 8 délégués communautaires. Le bureau du Val Drouette est composé de 10 membres : 5 femmes, 5 hommes soit un exécutif paritaire.

Sur la question de la démocratie paritaire, la commune d'Épernon et la communauté de communes du Val Drouette font figurent d'exception en particulier sur le strict respect de la parité dans les exécutifs. Cela m'a valu de recevoir, en mai 2011, la Marianne de la parité pour le département d'Eure-et-Loir décerné par l'Association « Elles aussi pour la parité dans les instances élues »

Parité et compétences des communautés de communes

La communauté du Val Drouette exerce comme compétences principales :

- le développement économique
  - l'aménagement du territoire
  - les services à la population particulièrement la responsabilité des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.
- Or la parité, c'est-à-dire la présence des femmes pour moitié des délégués a de l'importance dans le choix et la façon d'exercer des compétences

Le nombre important de femmes dans le bureau et dans le conseil communautaire du Val Drouette n'est pas étranger au choix d'exercer d'une manière complète la compétence enfance jeunesse (de la naissance à 25 ans). Nous avons été la première communauté du département d'Eure-et-Loir à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des contrats Enfance et Temps libre intercommunaux.

Toutes ces années passées au service des habitants, c'est beaucoup de travail et de temps passé à expliquer, communiquer, informer, consulter, concerter... mais aussi beaucoup de plaisir à convaincre, créer, innover, anticiper...avec des réussites que je partage avec tous mes collègues, femmes et hommes de la commune et de la communauté.

**Martine Fayolle**

Il est bien de préciser que *Madame Conort et Madame Ramond* ne sont pas dans un parti, souvent les femmes ne sont pas encartées.

Nous sommes bien conscientes du caractère modeste de la manifestation telle que nous l'avons menée, quoique ce travail ait demandé beaucoup de patience et ténacité, l'accès aux données que nous recherchions ne se résumant pas toujours, loin s'en faut, à une recherche sur internet, notamment pour tout ce qui concerne les intercommunalités. Mais nous sommes convaincues qu'elle peut servir de catalyseur. Il serait intéressant que cette enquête bénévole sur la place et le rôle des femmes dans les collectivités locales soit approfondie, quantitativement et qualitativement, que l'idée soit reprise et transformée pour rentrer dans un travail de recherche en sociologie politique.

Quoi qu'il en soit, actuellement, nous avons le projet :

- De reproduire ce type d'action en 2015 après les prochaines élections municipales, pour analyser l'évolution de la parité, tout particulièrement dans les plus petites communes et les intercommunalités.
- De l'étendre à d'autres départements.
- D'adapter le règlement en fonction de notre première expérience et des avancées possibles de la loi, tout en gardant son esprit (élimination à un niveau plus exigeant que le terme de la loi –évaluation positive de tout ce qui est équilibre entre les femmes et les hommes ou répartition des délégations en dehors des normes sexuées stéréotypées- évaluation négative de tout ce qui est signe de cumul des mandats dans le temps ou en parallèle).